

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2025/037

Nombre de
Conseillers
en exercice : 15
présents : 8
votants : 10

Question n°8-2

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin, le Conseil Municipal de la Commune de Cussac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Chapiteau de la Fontanelle, sous la présidence de Monsieur Dominique CHAMBON, Maire.

Date de convocation de l'Assemblée : le six juin deux mille vingt-cinq

Présents : M. CERQUEIRA ; F. CHALEIX ; D. CHAMBON ; R. DUFOUR ; R. GRENOUILLET ; J. LEFORT ; F. TOMAS ; A. RAVET ;

Excusés ayant donné pouvoir : F. GAILLARD ; D. JARDIN

Absente(s) (sans procuration) : N. BARNY ; L. GABETTE ; P. GABORIAU ; P. GIBAUD ; C. VIARD

Secrétaire : R. GRENOUILLET

**OBJET : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MUSIQUES ET DE DANSE DU SUD OUEST 87 :
DEMANDE DE RETRAIT AU 01 SEPTEMBRE 2025**

Vu les articles L 5211.19 ; L5212-26 à L.5212-28 du Code général des collectivités territoriales,

Madame LEFORT Josiane, Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires et de la culture indique à l'assemblée délibérante que la commune de Cussac adhère depuis plusieurs années maintenant au Syndicat Intercommunal de musiques et de danses et que ce syndicat intervient sur le temps scolaires pour des cours de musiques.

Madame LEFORT, rappelle que depuis quelques temps déjà, l'équipe enseignante n'est pas complètement satisfaite de la qualité des enseignements délivrés et que des signalements ont été faits à ce sujet auprès de la professeure intervenante. Des échanges ont eu lieu afin d'évoquer les points de non satisfactions et préciser les besoins pédagogiques souhaités dans le cadre de ces enseignements.

Considérant qu'il n'y a pas eu d'améliorations suite à ces échanges, Madame LEFORT propose à l'assemblée délibérante de ne pas renouveler la collaboration à la rentrée scolaire 2025/2026, et demander une sortie du syndicat.

Elle précise qu'un travail est déjà en cours pour trouver une solution de substitution pour la prochaine rentrée scolaire,

Sur cette proposition, le Conseil Municipal, après délibérations, à **1 Abstention et 9 VOIX POUR :**

DÉCIDE le retrait de la commune de Cussac du syndicat Intercommunal de Musiques et de Danse à compter du 1^{er} septembre 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en application de cette présente décision.

Fait et délibéré en Mairie de CUSSAC
Le 12 Juin 2025

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Rémi GRENOUILLET

LE MAIRE
Dominique CHAMBON

Affichée le : 18/06/25

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, via www.telerecours.fr

Le 18/06/25
Le Maire

Accusé de réception en préfecture
087-218705408-20250612-202505_2025037-DE
Reçu le 17/06/2025